

## Chapitre III : L'escompte des effets de commerce

**1- Notion d'effets de commerce :** On retient ici deux sortes d'effets de commerce : le billet à ordre et la lettre de change.

**1.1- Le billet à ordre :** C'est une promesse écrite (reconnaissance de dette) par l'emprunteur au prêteur qu'il remboursera à la valeur acquise à la date indiquée lors de la contraction du prêt.

**1.2- La lettre de change :** C'est une lettre rédigée par le prêteur sur laquelle l'emprunteur signe. C'est la preuve qu'il reconnaît devoir rembourser à échéance la valeur acquise. Le montant de la créance qui n'est autre que la valeur acquise est encore appelé valeur nominale de l'effet. La date de paiement est encore appelée la date d'échéance.

**2- L'escompte commercial :** On parle d'escompte commercial quand le prêteur, ayant besoin d'argent, veut négocier l'effet de commerce qui constitue pour lui la preuve qu'il aura de l'argent à une date précise. On dit qu'il remet à l'escompte que celui qui récupère l'effet escompte l'effet. Ce dernier accepte l'opération commerciale que s'il obtient un ? encore appelé escompte commercial.

Avec :           V = valeur nominale  
                  t = taux d'escompte  
                  d = durée qui sépare la remise à l'escompte de la date d'échéance  
                  e = escompte commercial.

**2.1- Valeur actuelle commerciale :** A la différence de la valeur acquise, le calcul sur la valeur actuelle commerciale s'effectue comme une opération d'intérêt précompté. L'escompte est immédiatement retenu.

$$V_{ac} = V - e$$

### 2.2- Exercices d'application :

**Exercice 1 :** Le 18 mai, un effet de commerce à échéance du 14 août et de nominal 18 000 U/M est escompté commercialement. Le taux d'escompte est de 8,5%, d'année commerciale.

a) Calculer l'escompte et la valeur acquise de cet effet.

b) La négociation se fait maintenant le 14 juillet, quels sont l'escompte et la valeur acquise commerciale.

#### Résolution :

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| a) $e = (C \times t \times d) / 36\,000$        | $V_{ac} = V - e$                 |
| $e = 18\,000 \times 8,5 \times 86 / 36\,000$    | $V_{ac} = 18\,000 - 365,5$       |
| $e = 365,5 \text{ U/M}$                         | $V_{ac} = 17\,634,5 \text{ U/M}$ |
| b) $e = 18\,000 \times 8,5 \times 30 / 36\,000$ | $V_a = 18\,000 - 127,5$          |
| $e = 127,5 \text{ U/M}$                         | $V_a = 17\,872,5 \text{ U/M}$    |

**Exercice 2 :** Une remise à l'escompte effectuée le 12 février porte sur 3 effets de valeur nominale 7 000 U/M chacun. L'escompte total s'élève à 300 U/M pour un taux de 8%. L'année est commerciale.

Déterminer la date d'échéance du 3<sup>e</sup> effet sachant que le 1<sup>er</sup> est payable le 30 mars et que pour le 2<sup>nd</sup> l'escompte s'élève à 100 U/M.

**Résolution :**

$$E1 = E2 = E3 = 7\,000$$

$$E1 = 7\,000 \times 8 \times 48 / 36\,000 = 74,66$$

$$E2 = 100$$

$$E3 = 300 - (100 + 74,66)$$

$$E3 = 125,33$$

$$e = V \times t \times d / 36\,000 \rightarrow d = e \times 36\,000 / V \times t$$

$$d = 125,33 \times 360 / 7\,000 \times 0,08$$

$$d \approx 81 \text{ jours soit le 3 mai}$$

**Exercice 3 :** Une traite à échéance le 30 juin a été remise à l'escompte le 17 mai au taux de 10%. Une autre traite de même échéance a été négociée le 2 juin au taux de 10,3% en année commerciale. Si on intervertit les deux taux d'escompte, le total des deux valeurs acquises demeure inchangé.

Calculer les valeurs nominales respectives des deux effets sachant que leur total est 80 000 U/M.

**Résolution :**

$$V_a = V - e \rightarrow V = V_a - e$$

$$(VN1 \times 10\% \times 43/360) + (VN2 \times 10,3\% \times 28/360) = (VN1 \times 10,3\% \times 43/360) + (VN2 \times 10\% \times 28/360)$$

$$0,008VN1 + 0,00801VN2 = 0,0123VN1 + 0,0077VN2$$

$$0,008VN1 - 0,0123VN1 = 0,0077VN2 - 0,00801VN2$$

$$-0,0043VN1 = -0,00031VN2$$

$$VN1 = 0,00031/0,0043VN2$$

$$VN1 = 0,0721VN2$$

♦ On sait que :  $VN1 + VN2 = 80\,000$

$$0,0721VN2 + VN2 = 80\ 000$$

$$1,0721VN2 = 80\ 000$$

$$VN2 = 74\ 620$$

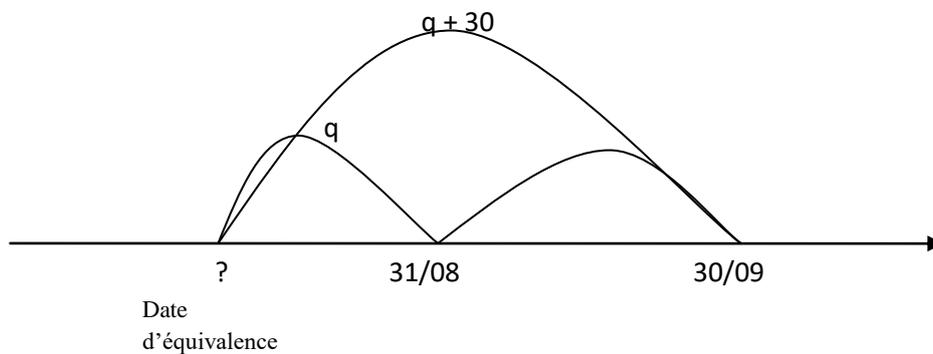
$$VN1 = 5\ 380$$

### 2.3- Notion d'équivalence d'effets ou de capitaux :

On parle d'équivalence entre deux effets s'il existe une date à laquelle les valeurs commerciales de ces effets sont égales entre elles. Cette date sera appelée date d'équivalence des deux effets.

**Exercice :** Deux effets de commerce de valeurs nominales respectives de 75 500 U/M échéance au 31 août et de 76 000 U/M échéance au 30 septembre sont négociés au taux d'escompte de 8%. La date d'équivalence ne peut se situer qu'avant le 31 août car il faut bien que les deux effets ? cours en même temps. On désigne par  $k$  le nombre de jours qui séparent la date d'équivalence de l'échéance du 31 août. On désigne par  $(q + 30)$  le nombre de jours qui séparent la date d'équivalence de la date d'échéance du 30 septembre. L'année est commerciale.

#### Résolution :



Recherche de la date d'équivalence

$$V1 - V1 \times t \times q/360 \rightarrow Ve - Ve \times t \times (q + 30)/360$$

$$75\ 500 - (75\ 500 \times 8\% \times q/360) = 76\ 000 - (76\ 000 \times 8\% \times (q + 30)/360)$$

$$75\ 500 - (6040q/360) = 76\ 000 - (6080 \times (q + 30)/360) = 76\ 000 - ((6080q + 182\ 400)/360)$$

$$27\ 180\ 000 - 6080q = 27\ 360\ 000 - 6080q - 182\ 400$$

$$-6040q + 6080q = 27\ 360\ 000 - 182\ 400 - 27\ 180\ 000$$

$$40q = 2400$$

$$q = 60 \text{ jours avant la date soit le 30 juin}$$